

R È G L E M E N T
J E U - C O N C O U R S

H C L - N O E L 2 0 2 0

Article 1er : Organisateur du jeu

Le présent jeu, intitulé « **Jeu-concours Noël 2020** » (ci-après le « Jeu ») est un jeu sans obligation d'achat, organisé par :

La société HCL Le Foyer Design, dont le siège social est situé à Les Herbiers Parc Ekho-4 17 Avenue de l'Arborescente, 85500 Les Herbiers, 85500 LES HERBIERS, (ci-après l'Organisateur»).

Le Jeu est proposé par l'Organisateur sur la page : <https://www.facebook.com/HCLlesherbierscholetangersbressuire>

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Article 2 : Participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France (Corse et DOM-TOM non inclus) à l'exception des employés de l'Organisateur, des sociétés de son groupe, et des membres de leurs familles. (ci-après le « Participant »).

La participation au Jeu est limitée à une seule participation par jour et par foyer (même nom).

Article 3 : Durée

Période du Jeu : Jeudi 17 Décembre, 16h00, au mercredi 23 décembre, 12h00.

Le Jeu sera annoncé sur la page dédiée au Jeu à savoir : <https://www.facebook.com/HCLlesherbierscholetangersbressuire>

-
-

Article 4 : Modalités du Jeu et Lot à gagner

Ce Jeu s'effectuera par tirage au sort effectué par la Chargée de communication de l'Organisateur. La date du tirage au sort est fixée par l'Organisateur au Mercredi 23 décembre 2020, à midi.

Pour participer au Jeu, le Participant devra se connecter à son compte Facebook et se rendre sur la page où est posté le jeu : [_https://www.facebook.com/HCLlesherbierscholetangersbressuire](https://www.facebook.com/HCLlesherbierscholetangersbressuire)

Pour que la participation soit validée, le participant devra taguer une ou plusieurs personnes de son choix en commentaire et aimer la pag. Il faut également que le participant réside dans l'un des départements suivants : 17 : Charente Maritime / 49 : Maine et Loire / 85 : Vendée / 44 : Loire Atlantique / 79 : Deux Sèvres

L'Organisateur met en jeu le lot suivant :

Un Poêle à bois « Clisson », poêle à bois cubique avec piétement robuste :

Dimensions : L 71,5 x P 39,5 x H 90 cm

Poids : 8kw – Rendement : 77% - Taux de Co à 13%o2 : 0.05% - Classe énergétique : A
– Taille bûche : 50cm

 : oui
Valeur : 2862 € ttc

Article 5 : Désignation du gagnant et remise du lot

Le gagnant sera contacté directement par l'équipe HCL Le Foyer Design, via la messagerie instantanée Facebook et sous son commentaire du post, le mercredi 23 décembre 2020.

Si le gagnant ne se manifeste pas avant le Mercredi 6 Janvier 2021 pour envoyer ses coordonnées personnelles, le gagnant sera considéré comme renonçant à son lot. Un nouveau gagnant sera alors tiré au sort pour le lot le Jeudi 7 janvier 2021 et devra se manifester avant le 31 janvier 2021. Le 2e gagnant sera considéré comme renonçant à son lot s'il ne se manifeste pas pendant cette période.

Sans contact de la part de l'Organisateur, le Participant sera réputé perdant. Les lots remis ne peuvent donner lieu à aucune contestation et ne pourront en aucun cas, être échangés contre des espèces ni contre tout autre cadeau de valeur équivalente.

Article 6 : Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, d'annuler le présent Jeu, ou de modifier ses conditions, si les circonstances l'exigent notamment en cas de fraude, cas de force majeure, d'un virus informatique ou de toute autre cause indépendante de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée en aucune manière de ce fait.

Par ailleurs, l'Organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des gagnants en cas de perte, de dégradation, de vol des lots lors de leur livraison ou encore en cas de mauvaise utilisation des lots par les gagnants.

Article 7 : Données personnelles

Le Participant est informé que dans le cadre du Jeu, certaines de ses données personnelles seront collectées.

Le Participant reconnaît et accepte que pour les besoins du tirage au sort et la remise des lots notamment, l'Organisateur puisse collecter et traiter ses données personnelles telles que définies par la loi 78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et par le Règlement (UE) général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « Données »).

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité et d'effacement de ses Données.

Dans les conditions de cette réglementation, il bénéficie également des droits à demander la limitation du traitement, et le cas échéant la portabilité de ses données, et de s'opposer au traitement. Il peut en outre, communiquer des instructions sur le sort de ses données personnelles en cas de décès.

Pour faire valoir ces droits ou obtenir de plus amples informations s'agissant du traitement de ses Données (durée de conservation, destruction, communication et/ou utilisation ultérieure(s)), le Participant devra formuler une demande écrite à l'Organisateur, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

HCL Le foyer design – Elise Pouplain – Parc Ekho 4 – 17 Avenue de l'Arborescente, 85500 Les Herbiers– 85500 LE HERBIERS

Pour tout renseignement complémentaire, le Participant peut adresser une demande à l'autorité de contrôle, la CNIL en écrivant au 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 ou en se rendant à l'adresse suivante : www.cnil.fr

Les Participants qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

-
Article 8 : Acceptation du présent règlement

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement visible sur le site internet : <https://h-c-l.fr/>

Article 9 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté relative à l'application, l'interprétation, les suites du présent règlement ou tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, concernant les modalités du Jeu, les lots offerts et concernant la liste des gagnants.

Fait à Les Herbiers, le 1 décembre 2020.